

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **30 septembre 2019**

Délibération n° 2019-3770

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Lyon 5°**

objet : **Réservoir de la Sarra - Travaux de réhabilitation - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau**

**Rapporteur** : Monsieur le Président Kimelfeld

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mercredi 11 septembre 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 2 octobre 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Brolquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Hugué, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, M. Llung, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet.

Absents excusés : MM. Abadie (pouvoir à M. Grivel), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Hémon (pouvoir à M. Artigny), Cachard (pouvoir à Mme Guillemot), Mme Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), MM. Martin (pouvoir à M. Girard), Passi, Vial (pouvoir à M. Vaganay), Mme Vullien (pouvoir à M. Curtelin).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Genin.

**Conseil du 30 septembre 2019****Délibération n° 2019-3770**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

commune (s) : Lyon 5°

objet : **Réservoir de la Sarra - Travaux de réhabilitation - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 5 septembre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Ce projet fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 votée par le Conseil métropolitain le 6 juillet 2015.

**I - Contexte**

Le réservoir n° 3 d'eau potable de la Sarra, situé rue Jaricot à Lyon 5°, doit faire l'objet d'importants travaux de réhabilitation. Des diagnostics matériaux et structurels réalisés en 2008 et 2012 ont en effet identifié de nombreux désordres qui portent atteinte à la pérennité et au fonctionnement de l'ouvrage.

Ce bâtiment construit dans les années 1930 est caractéristique du patrimoine industriel du XX<sup>ème</sup> siècle et se situe dans le périmètre des 500 m de l'ensemble gallo-romain et de la basilique de Fourvière appartenant au site classé à l'UNESCO.

De plus, il supporte des installations de télécommunications, pour certaines sensibles, propriétés de l'État (Ministère de l'Intérieur), du Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL), d'Eau du Grand Lyon et de plusieurs opérateurs de téléphonie.

Le projet de réhabilitation a pour objectifs d'assurer la pérennité structurelle et fonctionnelle de l'ouvrage, de restaurer son intégration dans son environnement, ainsi que d'améliorer et sécuriser son exploitation.

Une maîtrise d'œuvre a été désignée pour définir et conduire les différents travaux de réparation nécessaires et établir le permis de construire du projet en tenant compte de son contexte patrimonial et architectural particulier, en lien avec l'Architecte bâtiment de France.

Les études de projet ont conduit à retenir un programme de travaux divisé en 4 lots, dont les marchés ont été attribués en août 2018.

- lot n° 1 : travaux de désamiantage, de dépollution, de démolition, de réparation des bétons et de renforcements structurels,
- lot n° 2 : travaux d'échafaudages et d'imperméabilisation des façades et mise à disposition de la base vie commune du chantier,
- lot n° 3 : travaux de renouvellement et de réparation des étanchéités des toits-terrasses et des évacuations d'eaux pluviales, travaux extérieurs de serrurerie et sécurisation,
- lot n° 4 : travaux de réhabilitation et d'étanchéité de la cuve n° 3, travaux hydrauliques et électriques, travaux intérieurs de serrurerie et sécurisation.

## II - Difficultés rencontrées lors de l'exécution des travaux

L'exécution des travaux, en particulier la mise en place d'un échafaudage périphérique sur la totalité des façades du château d'eau, a permis d'accéder à des parties d'ouvrages jusque-là difficilement observables.

Il a alors été constaté l'aggravation de l'état de certains éléments de l'ouvrage depuis la réalisation des diagnostics : corniches béton dégradées, faux plafonds des locaux techniques et cheminées de ventilation de la cuve très abimés, canalisation de vidange corrodée, conduite d'eaux pluviales intérieure à dévoyer.

Ces nouveaux éléments qui engendrent un coût supplémentaire estimé à 70 000 €HT ont dû être intégrés au programme des travaux, dans le respect du permis de construire.

## III - Coût financier

Le nouveau coût global du projet au budget annexe des eaux, se décompose donc comme suit :

Année	Réalisé < 2019	2019	Total projet
montant des autorisations de programme/crédits de paiement (en € HT)	49 418,02	1 101 758,29	1 151 176,31

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

### DELIBERE

**1° - Approuve** les travaux de réhabilitation du réservoir de la Sarra à Lyon 5°.

**2° - Décide** l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme P20 - Eau potable pour un montant de 70 000 €HT en dépenses à la charge du budget annexe des eaux, en 2019, sur l'opération n° 1P20O2600.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 1 151 176,31 €HT en dépenses en raison de l'individualisation partielle pour un montant de 1 081 176 € HT à partir de l'autorisation de programme travaux.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 2 octobre 2019.**